

# Résumé du chapitre sur les territoires ultramarins.

*Ce chapitre ne pose aucune difficulté de compréhension. Au brevet, vous devrez être capable :*

- *d'expliquer la particularité de ces territoires (résumé du cours)*
- *De décrire un exemple d'aménagement d'un de ces territoires (étude de cas)*

La France possède de nombreux territoire ultramarins qui sont le plus souvent les restes de l'ancien empire colonial français. Les principaux sont à connaître (nom et emplacement : voir carte jointe au cours).

Ces territoires, très différents car éparpillés sur toute la planète) ont des caractéristiques particulières :

## 1. Ces territoires sont dispersés et éloignés .

- Ils ont des statuts particuliers : certains comme la Réunion ou la Guyane sont des **DROM**, comparables aux départements de la métropole comme l'Hérault. D'autres sont des COM (ex : la Polynésie) et disposent d'une plus grande autonomie.
- Leur point commun est l'éloignement avec la France métropolitaine.

## 2. Ces territoires ont une intégration régionale limitée.

- Ces territoires restent très dépendants de la métropole dans le domaine économique et reçoivent d'importantes subventions de l'Union européenne. Leur niveau de développement est assez faible avec un taux de chômage plus élevé qu'en métropole.
- Leur intégrations avec les Etats voisins est souvent limitée car ils sont souvent des îlots de prospérité dans une océan de pauvreté (ex : le département français de Mayotte, entouré par les îles des Comores, un des Etats les plus pauvres du monde).

## 3. Des territoires ont les déséquilibres sont plus forts qu'en métropole.

- Ces territoires restent économiquement fragiles et les inégalités entre les populations sont importantes (parfois, le fonctionnaire métropolitain apparait privilégié mais soutient en même temps l'économie locale).
- Les politiques d'aménagement essaient de développer l'économie et de la diversifier car trop souvent on a privilégié le développement du tourisme qui reste un secteur très sensible aux crises diverses ( grèves, attentats terroristes, épidémie...).
- Ces territoires font aussi de la France une grande puissance maritime car notre pays possède ainsi le deuxième domaine maritime mondial après les Etats-Unis. En effet, chaque Etat dispose d'une zone économique exclusive de 200 milles (370 km) autour des ses côtes où il a seul le droit d'exploiter les richesses de l'océan.

L'aménagement de ces territoires représentent donc pour la France un enjeu important.